

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2013.

ÉTAIENT PRÉSENTS : G. BERNARD - P. LUMMAUX - D. BERLAND
Adjoints - Mmes C. LAGARDE - L. DUPUCH – E. BAYLE – M. B
CRAPON - Mme. PETIT – L. BARIBAUD - F. FERRAND - M. F. FAUX.

ABSENTS : J.P MARTIN - J.P MAURA – F GLEYZE – H. PICHARDIE -
J. TATARA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : P LUMMAUX.

ORDRE DU JOUR

Convention de mise à disposition des services de l'Etat (DDTM) :

Vu l'ordonnance N°2005-1527 du 08 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

Vu les textes pris pour l'application de cette ordonnance, en particulier le décret N° 2007-18 du 05 janvier 2007 et l'arrêté ministériel du 06 juin 2007,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 26/06/2013,

Vu l'article L422--8 du code de l'urbanisme prévoyant la possibilité de mise à disposition gratuite des services déconcentrés de l'Etat pour l'instruction des actes ADS,

Considérant que la Commune qui dispose d'un plan PLU délivré en son nom les autorisations d'urbanisme,

Considérant que dans le cadre de ces nouvelles compétences, la commune peut recourir aux services de l'Etat gratuitement,

Considérant que cette mise à disposition nécessite qu'une convention soit passée entre les parties afin de préciser les rôles de chacun,

DECIDE :

- De recourir aux services de l'Etat en charge de l'urbanisme dans le Département (DDTM) pour l'instruction de certains actes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Lotissement les Ecureuils et résidence les Palombes – vente à l'euro symbolique par Gironde Habitat à la Commune de Captieux des parcelles en VRD :

Monsieur le Maire rappelle que Gironde Habitat a réalisé sur le territoire communal, un lotissement de 22 lots de terrains à bâtir dénommé « les écureuils » ainsi qu'une résidence locative de 20 logements individuels dénommée « les palombes ». Dans ce cadre, il a été procédé à l'aménagement de voiries, réseaux divers et espaces verts. Le lotissement et la résidence étant aujourd'hui achevés, il est proposé que les emprises correspondant à ces



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

voiries, réseaux et espaces verts soient cédés à la commune, moyennant l'euro symbolique, en vue de leur incorporation dans le domaine public.

Cette acquisition porterait sur les parcelles cadastrées, Commune de Captieux :

- Section C n° 2396 pour 8879 m²
- Section C n° 2044 pour 4157m²
- Section C n° 2361 pour 9706m²

L'ensemble représente une superficie totale de 22742 m².

Ainsi qu'il résulte du document d'arpentage n° 784^E dressé le 25 avril 2008 par M ESCANDE, Géomètre, d'une réunion parcellaire effectuée par le service du cadastre le 21 juillet 2009 et d'un document d'arpentage n° 802 E dressé le 05 juin 2009 par M. ESCANDE, Géomètre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 et notamment son article 23, et considérant que la valeur des parcelles précitées est inférieur au seuil de saisine des services fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'autoriser la vente par Gironde Habitat à la commune, moyennant l'euro symbolique, des parcelles cadastrées :

- Section C n° 2396 pour 8879 m²
- Section C n° 2044 pour 4157m²
- Section C n° 2361 pour 9706m²

L'ensemble représentant une superficie totale de 22742 m² en nature d'ouvrage de voirie, réseaux divers et espaces verts.

Accepte la rétrocession des espaces verts uniquement. En effet, la rétrocession des voies se réalisera dès que les lots des Ecureuils seront tous vendus, l'état actuel de la voirie reste satisfaisant, cependant dès le début des chantiers de construction la voirie risque d'être très vite détériorée. Le conseil municipal a donc décidé comme déjà évoqué avec les services de Gironde Habitat de n'accepter une rétrocession des voies lorsque les travaux au lotissement des écureuils seront entièrement terminés.

La rétrocession du poste de relevage paraît difficilement envisageable actuellement car les travaux engagés durant l'été sur les pompes n'ont pas résolu les disfonctionnement du réseau, le conseil municipal a donc décidé de ne pas accepter cette rétrocession.

Cette acquisition se fera sous le bénéfice de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition desdites parcelles ainsi que tout acte et pièces relatifs à la présente délibération,

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

L. BARIBAUD indique qu'un résident des Cigales l'a interpellé au sujet du remplacement des lampadaires qui sont hors d'usage depuis plusieurs mois elle souhaiterait pouvoir lui apporter des réponses.

Georges BERNARD précise que le devis a été signé, le correspondant du SDEEG était en Mairie vendredi matin et nous a confirmé que les travaux devraient être réalisés fin octobre.



Aménagement foncier – réserve foncière :

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération du 05 décembre 2011 qui faisait état d'une demande de réserve foncière dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier. Il est nécessaire de compléter cette demande comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Concernant l'aire d'accueil des Gens du Voyage, le conseil municipal sollicite l'attribution des parcelles suivantes : B 757 (partie), B 229 (partie), B 474, B 751 ;

Concernant le plan d'eau Taste, le conseil municipal sollicite auprès de Monsieur le Président de la commission d'aménagement foncier, l'attribution Des parcelles C 61, C62, C2260, C63.

Concernant le projet écopole, le conseil municipal sollicite auprès de Monsieur le Président de la commission d'aménagement foncier, l'attribution des parcelles suivantes : B 427 (partie), B 833 (partie), B 423 (partie), B 424 (partie), B 421, B 422 (partie) ;

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

INFORMATIONS DIVERSES

RN 524 PINS qui commencent à détériorer les clôtures des riverains :

Georges BERNARD indique que conformément à la dernière réunion de conseil municipal du 29 août 2013, une réunion publique est organisée le jeudi 03 octobre à 19h00 à la salle des sociétés, avec les propriétaires riverains.

Monsieur le Maire et les Adjoints se rendront sur place ce même jour à 18h00 pour faire le point.

1% paysage et développement – aménagement des chemins piétonniers (circulations douces)

Georges BERNARD précise que le dossier de demande de subvention pour la réalisation des travaux a été validé par les services de L'Etat, il faut maintenant signer la convention avec Aliénor afin de procéder à la signature d'un marché avant le 15/12/2013.

Comme évoqué lors de la dernière réunion, Georges BERNARD indique que le bureau d'études ARCADIE doit nous présenter un marché de maîtrise d'œuvre pour l'accompagnement de ces travaux ainsi que leur programmation.

Denis BERLAND dit qu'il serait souhaitable de débiter par les travaux qui sont les moins onéreux.



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

Georges BERNARD précise que l'idée la plus pertinente serait dans un premier temps de réaliser les travaux du chemin piétonnier qui mène à l'école, il indique que Monsieur PRIEUR du bureau d'études sera présent demain matin pour faire le point.

Site internet et charte graphique :

Georges BERNARD précise que la version du site internet de la commune de Captieux devenu obsolète, réalisé selon une technologie des années 200. Monsieur MALARTIC qui vient de refaire le site internet de la CDC, propose d'installer une nouvelle version d'une valeur de 2400 €HT (valeur initiale 4800 soit une réduction de 50%).

Le site de la commune sera ainsi plus accessible pour les usagers.

A l'unanimité le conseil municipal accepte cette proposition.

Georges BERNARD propose dans le même cadre de revoir la charte graphique de la commune, un devis a été rédigé par l'entreprise **STEPH ARTISAN GRAPHIQUE** pour un montant de 1614.60€ .

Intercommunalité :

Georges BERNARD précise que lors du dernier conseil communautaire, le SCOT a été évoqué dans le cadre de la trame verte et bleue, à ce sujet une réunion a lieu à la salle des fêtes LAVAZAN à 18h30.

Il a également été évoqué les changements de financements concernant l'envoi du Sabitout. Les administrés qui ont déposé un logo STOP PUB sur leur boîte aux lettres seront tout de même destinataire du journal communautaire.

Le 07 octobre 2013, les Maires et un délégué communautaire sont conviés à une réunion de travail avec Mairie Conseils de 9h00 à 17h00 le programme de la journée sera l'intercommunalité.

Une réunion a lieu à la Sous-Préfecture de Langon le 01/10/2013 à 18h00 avec les élus du canton de Captieux, au sujet de l'intercommunalité.

F.FAUX dit que les fusions sont décidées sans que l'on ait connaissance des compétences exactes quelles pourront exercer.

G. BERNARD dit que l'on connaît le texte de loi de décembre 2010 qui stipule les compétences obligatoires des CDC.

G. BERNARD précise qu'avant la fusion de la CDC Captieux Grignols avec la CDC de Bazas, les Maires du canton de Captieux prendront un rendez-vous avec les deux présidents pour savoir quel sera l'avenir de la future CDC.

Rythmes scolaires :

Patrick LUMMAUX dit que les parents sont plutôt satisfaits des interventions de la première période, pour l'organisation de la seconde période les parents souhaitent que les groupes d'activités des petits soient uniquement composés d'enfants du même âge. Il est également suggéré que les petits soit tous ensemble et pourraient faire une heure de détente.

Il a été proposé une réunion le mardi 08 octobre 2013 à 17h00 avec les élus et les intervenants pour faire un bilan de la première période.

Le problème de la cantine le mercredi sera géré au cas par cas et évoqué lors du prochain conseil d'école.

Pêche - Lac de Tastes :

Georges BERNARD informe l'assemblée que la convention avec la Fédération Départementale de la pêche a été signée le 23 septembre 2013 pour une durée de cinq années. La présente convention a pour objet la mise à disposition du Lac de Tastes, de l'exercice du droit de pêche au profit de l'association « les fervents de la gaule Grignolaise », elle s'engage à assurer la gestion piscicole de ce cours d'eau.



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

Pôle emploi :

Georges BERNARD fait part de l'invitation de pôle emploi pour la participation au forum de l'emploi qui aura lieu le 17/10/2013 à 16h00 à Langon.

USSGETOM – Semaine du goût :

L'USSGETOM propose un atelier dans le cadre de la semaine du goût le 14 octobre 2013 à la salle des sociétés de 18h30 à 20h00.

Projet vente de la gare :

Georges BERNARD rappelle les différents échanges et les propositions faites aux Etablissements FALIERES.

Une réponse nous est parvenue aujourd'hui par mail, M. et Mme FALIERES précise que cette proposition n'est pas recevable compte tenu du contexte économique local et après avoir recueilli l'avis de professionnels.

Bruno CRAPON dit qu'en effet il a eu Jean-Michel FALIERES au téléphone qui lui a annoncé que cette proposition était démesurée.

Georges BERNARD rappelle le souci du Conseil Municipal de valoriser ce projet, car l'entreprise a déjà des propositions d'installation sur une commune voisine.

Bruno CRAPON dit que laisser cette entreprise s'installer à Bazas serait une erreur que la municipalité risque de regretter très vite.

Georges BERNARD propose que cette discussion et les négociations se poursuivent avec le Sous-Préfet de Langon, une date de prochaine réunion à la Sous-Préfecture doit nous être communiquée très prochainement. Un courrier sera adressé aux Etablissements FALIERES relatant tous ces faits.

EPHAD :

Georges BERNARD précise que le Directeur de l'ADGESSA est venu à Captieux présenter l'esquisse du projet. Les discussions avec les propriétaires voisins ont abouti à des négociations plutôt positives, le seul bémol est la pollution au cuivre d'une partie du terrain, cependant des solutions faciles à réaliser, selon les services de la DREAL laissent penser qu'il n'y a pas d'obstacle véritable à l'implantation de l'EHPAD sur ce site.

Georges BERNARD propose de faire une réunion blanche du conseil municipal dans le courant du mois d'octobre pour faire le bilan du mandat. La date est fixée au 23 octobre à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

